

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une consultation publique sur la dérogation mineure 16-01 de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal le lundi 7 mars 2016 à 19 h 30, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs Yves Barrette, Alexandre Provost, et Laurent Patenaude ainsi que mesdames France Quintin Blum et Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Mercier.

Monsieur Bernard Rousselle, conseiller est absent.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Noël Dupasquier, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi qu'un citoyen.

Monsieur Luc Mercier, maire présente la demande de *dérogation mineure 16-01* déposée par le propriétaire du lot 4 391 530 concernant l'implantation d'enseignes ne respectant pas la norme du règlement de zonage portant le numéro 06-171, article 10.11 mentionnant les dimensions des enseignes commerciales à respecter.

**Période de questions**

Aucune question.

**Levée de la séance de consultation**

La séance de consultation publique est levée à 19 h 43.

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 7 mars 2016 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es) :

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Alexandre Provost et Laurent Patenaude ainsi que mesdames les conseillères France Quintin Blum et Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Monsieur Bernard Rousselle, conseiller se présente à 21 h 00.

Sont aussi présents : la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Noël Dupasquier, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la secrétaire madame Carine Gamache ainsi que quatre (4) citoyens.

**1. Ouverture de la séance**

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

**16-03-70 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux du 1<sup>er</sup> et 15 février 2016
4. Rapports des comités
  - *Service de l'inspection, Louise Nadeau*
    - *Rapport des permis du mois de février 2016*
  - *Service incendie, Noël Dupasquier*
  - *Service des loisirs*
  - *Comité consultatif d'urbanisme*
    - *Recommandation concernant la dérogation mineure 15-07 (1797, rue Saint-Gérard)*

- *Recommandation concernant la dérogation mineure 15-08(1797, rue Saint-Gérard)*
  - *Recommandation concernant la dérogation mineure 16-01 (433, rue Saint-Denis)*
  - *Circuit de mobilité active*
    - *Transmission d'un bulletin d'information*
  - *Comité de la Politique familiale*
  - *Rapport sur les plaintes*
5. Période de questions
  6. Correspondance
    - *Aide financière pour la Société canadienne du cancer*
  7. Présentation des comptes et engagements de crédits
    - *Travaux au Pavillon des loisirs*
    - *Achat d'un tracteur pour le service des travaux publics*
  8. Affaires nouvelles
    - *Adoption d'un projet d'une politique de gestion des documents et archives*
    - *Avis de motion du Règlement 16-295 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10*
    - *Avis de motion du Règlement 16-296 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19*
    - *Règlement d'emprunt 16-297 décrétant une dépense de 296 508 \$ et un emprunt de 296 508 \$ pour les travaux de réparation des rues L'Homme et Saint-Jean*
    - *Entente de principe avec le Ville de Bedford relative à l'usage de l'aréna*
    - *Demande à La Fabrique afin d'utiliser le terrain pour l'exposition culturelle*
    - *Procès-verbal d'une demande de découvert au long d'une propriété*
    - *Acceptation finale de la Phase I – Domaine de la Chute*
    - *Acceptation provisoire de la Phase II – Domaine de la Chute*
    - *Appel d'offre – rue L'Homme*
    - *Offre de services pour plans et devis du pavage Phase I – Domaine de la Chute*
    - *Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q de monsieur Karl Rousselle pour le lot 4 389 987*
  9. Divers
  10. Deuxième période de questions
  11. Clôture de l'assemblée
  12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant des points sous la correspondance, tout en gardant le point Divers ouvert.

**16-03-71      Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 1<sup>er</sup> février 2016 tel que rédigé.

**16-03-72      3.      Adoption du procès-verbal du 15 février 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 15 février 2016 tel que rédigé.

**4.      Rapports des comités**

**Service de l'inspection – Louise Nadeau - Rapport des permis du mois de février 2016**

Madame Louise Nadeau, inspectrice municipale dépose son rapport des permis du mois de janvier (du 25 au 31 janvier) et du mois de février 2016 et nous avise des dépenses à venir.

### **Service de sécurité incendie – Noël Dupasquier**

Monsieur Noël Dupasquier mentionne l'inspection des camions et les quelques réparations mineures effectuées pour un total de 2 000.00 \$. Une formation pour un premier groupe de Premiers répondants niveau 1 (PR-1) a eu lieu dernièrement et le deuxième groupe sera formé le 19 mars prochain. Il mentionne également que madame Claire Samson, députée du Comté d'Iberville, versera une subvention totalisant 2 000,00 \$ pour le programme PR-1. Le service a également reçu les habits de combats commandés et une réunion des directeurs SSI aura lieu le 16 mars prochain.

### **Service des loisirs**

Monsieur Alexandre Provost mentionne la soirée cinéma pour la deuxième année consécutive et qu'environ 25 enfants étaient présents. Il mentionne également que l'ALSA recherche des bénévoles pour la Fête nationale et recherche également deux directeurs au sein de son comité.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

16-03-73

#### **Recommandation concernant la dérogation mineure 15-07 (1797, rue Saint-Gérard)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yvan Caron et madame Mylène Lauzier pour la propriété du 1797, rue Saint-Gérard, lot 4 391 599 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de rendre conforme la résidence dont la galerie fermée empiète dans la marge latérale réglementaire de deux (2) mètres et se retrouvant à 1,22 mètre de la ligne latérale de propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** régulariser la situation obligerait le demandeur à démolir une partie de son bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette partie du bâtiment possède une vue directe sur la propriété voisine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins, à l'exception de la vue directe ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour l'empiètement de 0,78 mètre de la galerie fermée dans la marge latérale sur le lot 4 391 599 au lieu de deux (2) mètres, tel qu'exigé par l'article 5.1 du Règlement de zonage no. 06-171 et le tout illustré sur le plan de localisation préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur, portant les minutes 3352, daté du 5 novembre et à la condition que la vue directe sur la propriété voisine située sur cette section du bâtiment, soit régularisée par une servitude de droit de vue notariée.

16-03-74

#### **Recommandation concernant la dérogation mineure 15-08 (1797, rue Saint-Gérard)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yvan Caron et madame Mylène Lauzier pour la propriété du 1797, rue Saint-Gérard, lot 4 391 599 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but de rendre conforme le garage à l'intérieur de la bande riveraine d'un cours d'eau se retrouvant à 4,4 mètres de la rive du cours d'eau et à l'intérieur de la marge arrière minimale soit 1,81 mètre de la ligne arrière du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** régulariser la situation obligerait le demandeur à démolir ou déplacer son bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation applicable aux rives autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire à l'intérieur de la bande riveraine sous certaines conditions en autant qu'une bande minimale de cinq (5) mètres soit conservée à l'état naturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour l'empiètement du garage de 0,19 mètre dans la marge arrière sur le lot 4 391 599 au lieu de deux (2) mètres tel qu'exigé par l'article 5.9 du Règlement de zonage no. 06-171 et le tout illustré sur le plan de localisation préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur et portant les minutes 3352, daté du 5 novembre 2015 ;

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour l'empiètement dans la bande riveraine à la condition que la partie résiduelle de la bande riveraine reste en végétation.

**16-03-75**

**Recommandation concernant la dérogation mineure 16-01 (433, rue Saint-Denis)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure par monsieur Gaétan Patenaude, propriétaire du 433, rue Saint-Denis, lot 4 391 530 et de monsieur Gaétan Ruel, représentant pour Familiprix ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a pour but d'autoriser l'installation de deux (2) enseignes sur la façade du bâtiment alors que le Règlement de zonage no. 06-171, article 10.11 autorise qu'une seule d'une superficie maximale de trois (3) mètres carré et que la superficie cumulative totale comprenant une enseigne sur poteau est limitée à cinq (5) mètres carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets d'enseigne ont des superficies respectives de 1,49 et 5,85 mètres carré pour un total de 7,34 mètres carré et que la superficie cumulative avec l'enseigne sur le poteau est de 8,82 mètres carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** la façade du bâtiment a une largeur de plus ou moins 25 mètres par une hauteur de plus ou moins six (6) mètres de haut ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de leur propriété des propriétaires voisins ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Alexandre Provost et unanimement résolu :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure pour l'installation de deux (2) enseignes sur la façade du bâtiment ayant une superficie de 1,49 et 5,85 mètres carré sur le lot 4 391 530 au lieu d'une seule et d'une superficie supérieure à trois (3) mètres tel qu'exigé par l'article 10.11 du Règlement de zonage no. 06-171 et le tout illustré sur le croquis annexé à la demande portant le numéro de plan JHL-2015-623-2B, préparé par monsieur Martin Boisvert en date du 24 novembre 2015.

**Circuit de mobilité active**

**16-03-76**

**Transmission d'un bulletin d'information (logo, feuillet carte, envoi du sondage)**

**CONSIDÉRANT** les commentaires soumis par les citoyens au mois de juin dernier lors du dévoilement d'un projet de développement des déplacements actifs dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a décidé de revoir son approche et préconisera maintenant une implication accrue des citoyens dans le processus ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette démarche de participation citoyenne a pour objectif de favoriser un dialogue ouvert et une interaction productive entre les intervenants ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de Circuit de mobilité active (CMA) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu :

**D'accepter** la carte et le logo du CMA (production Évelyne Bélanger) ;

**De soumettre** à la population un feuillet expliquant la démarche ;

**Que** le sondage soit mis en ligne à la disposition des citoyens et que celui-ci soit aussi disponible format papier au bureau municipal ;

**D'accepter** la démarche et l'échéancier proposés à l'effet de produire le sondage en mars, un atelier en avril et une consultation en juin.

**Comité de la Politique familiale**

Monsieur Yves Barrette mentionne qu'un pré-questionnaire est en route pour les personnes âgées afin de connaître leurs besoins.

Madame France Quintin Blum mentionne qu'une rencontre aura lieu le 15 mars avec madame Boucher et madame Nathalie Moreau au sujet des Soins de proximité et déposer les résolutions d'appuis des municipalités avoisinantes.

Elle mentionne également que le comité de la Politique familiale a été contacté par une journaliste de Saint-Jean afin de leur parler de nos démarches pour des soins à proximité.

### **Rapport sur les plaintes**

Madame Michèle Bertrand, directrice générale, dépose le rapport des plaintes du mois de février 2016.

### **5. Période de questions**

Questions adressées au Conseil :

Monsieur Claude Breton :

- *À quel moment aurons-nous la pancarte annonçant Saint-Alexandre finalement?*
- *Est-ce que vous pouvez communiquer avec le ministère des Transports et faire une plainte concernant l'eau dans le rang des Dussault? Ils ont refait le rang des Dussault l'an passé mais quand il pleut, cela forme des lacs et ça finit par geler et cela n'a plus de sens. L'eau reste en surface et ne s'écoule nulle part.*

### **6. Correspondance**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC mentionnant l'installation de la signalisation indiquant Saint-Alexandre lors du dégel.

MINISTÈRE AU LOISIR ET AU SPORT/MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE L'ESTRIE/DÉPUTÉ DE SHERBROOKE concernant une aide financière accordée pour le projet de mise aux normes et de rénovation des terrains de tennis et des modules de jeux correspondant à 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 58 542,53 \$.

16-03-77

### **Société canadienne du cancer**

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu :

**DE** décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Alexandre encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**16-03-78 7. Présentation des comptes et engagement de crédits**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'accepter les comptes à payer tels que présentés, d'engager les crédits nécessaires pour l'achat de sept (7) iPad, l'achat de logiciels PDF Writer et l'achat de stores pour le Pavillon des loisirs, les comptes additionnels au montant de 17 449,61 \$ et les salaires du mois représentant les déboursés suivants :

Chèques fournisseurs :	77379 à 77447	pour	97 118,33 \$
Prélèvements automatiques :	2308 à 2321	pour	99 458,94 \$
Chèques salaires :	5536 à 5675	pour	20 571,45 \$

**16-03-79 Travaux au Pavillon des loisirs**

**CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer au Pavillon des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter les offres de services pour les travaux au Pavillon des loisirs tels que : réfection du plafond suspendu au montant de 13 990 \$ plus taxes de Construction LM, remplacer les luminaires au montant de 4 350 \$ plus taxes de AD Tech et pour l'installation et l'achat de trois (3) unités d'air climatisé au montant de 8 600 \$ plus taxes de Réfri-Ozone.

**16-03-80 Pompaction – facture de mise à jour et de connexion**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'autoriser le paiement de Pompaction au montant de 14 598,88 \$ pour la mise à jour du code v1.0/1.1 incluant l'installation d'un ordinateur industriel contenant plusieurs avantages.

**16-03-81 Achat d'un tracteur pour le service des travaux publics**

Il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu d'accepter la soumission de Aubin & St-Pierre inc. pour l'achat d'un tracteur Compact série B de marque Kubota 2016 (numéro de série B26200HSD-63231) incluant un arceau de sécurité, une tondeuse ventrale décharge latérale RCK60-29B de 60 pouces et un chargeur frontal LA364FL) pour un montant de 21 730,27 \$ taxes incluses.

**8. Affaires nouvelles**

**16-03-82 Politique de gestion des documents et archives**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité établit son orientation en matière de gestion des documents et archives, de la création d'un document à sa destruction ou sa conservation permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité vise les documents papiers autant que technologiques, précisant les champs d'application, le cadre juridique, les objectifs, les activités, les buts, les rôles et responsabilités des intervenants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se doter d'une politique pour gérer l'ensemble du cycle de vie de ses documents actifs, semi-actifs et inactifs afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations administratives et de respecter ses obligations légales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame France Quintin Blum, appuyée par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu que la Municipalité veille à la bonne gestion des documents actifs en adoptant la politique de gestion des documents et archives telle que déposée ainsi qu'en établissant et tenant à jour auprès de la bibliothèque et Archives nationales du Québec, un calendrier de conservation pour l'ensemble de ses documents.

**Avis de motion**

**Avis de motion du Règlement 16-295 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10**

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Yves Barrette, conseiller, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 10, sera présenté en vue de son adoption.

**Avis de motion**

**Avis de motion du Règlement 16-296 pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19**

Avis de motion est par les présentes, donné par monsieur Laurent Patenaude, conseiller, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement pour établir la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière du Sud, Branche 19, sera présenté en vue de son adoption.

**16-03-83**

**Règlement d'emprunt 16-297 décrétant une dépense de 296 508 \$ et un emprunt de 296 508 \$ pour les travaux de réfection des rues L'Homme et Saint-Jean**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> février 2016;

**ATTENDU QUE** la municipalité se prévaut de l'article 1093.1 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu que le règlement intitulé « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 296 508 \$ ET UN EMPRUNT DE 296 508 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES L'HOMME ET SAINT-JEAN » soit adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1.**

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection des rues l'Homme et St-Jean selon le devis 2016-45 et les plans préparés par Les Consultants SM inc., portant les numéros F1625091 001 C001 pour la rue L'Homme et F1625091 001 C002 pour la rue Saint-Jean, en date du 7 mars 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Joël Gauthier, ingénieur sr., en date du 7 mars 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 296 508 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 296 508 \$ sur une période de (20) vingt ans.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6.**

Le conseil affecte, au paiement de la totalité du service de dette décrété par le présent règlement, la totalité de la contribution du gouvernement du Québec du programme TECQ 2014-2018, d'un montant de 296 508 \$ payable sur (20) vingt années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrété par le présent règlement.

**ARTICLE 7.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**16-03-84**

**Entente de principe avec la Ville de Bedford relative à l'usage de l'aréna**

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford sollicite la municipalité de Saint-Alexandre afin qu'une entente intermunicipale soit prochainement signée relativement à l'usage de l'aréna ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de Saint-Alexandre de signer une telle entente puisqu'une partie de sa population utilise l'aréna pour la pratique du hockey, du patinage artistique, du patinage libre ou toute autre activité de glace;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford propose de définir les modalités d'une entente intermunicipale à être signé de façon à respecter les principes suivants :

- La Ville de Bedford assumera les coûts de la capitalisation liés au projet d'investissement initial rendu nécessaire pour maintenir les activités de l'aréna, ainsi que ceux jugés nécessaires par le conseil de la Ville de Bedford pour assurer l'intégrité du bâtiment une fois la rénovation complétée;
- Puisque toutes subventions ou réductions de coût auront un impact sur la capitalisation annuelle, il est convenu que 50 % de la réduction de coût annuel, par rapport à ceux du projet initial, sera affecté à la Ville de Bedford et que l'autre 50 % sera affecté sous forme de revenus de fonctionnement de l'aréna de façon à réduire le déficit d'opération;
- La Ville de Bedford assumera 20 % du déficit net d'opération de l'aréna;
- La gouvernance mise en place pour assurer la gestion de l'aréna sera composée d'un représentant par municipalité signataire de l'entente à l'exception de la Ville de Bedford qui en comptera deux. Les représentants municipaux seront désignés par leur conseil respectif par voie de résolution. Chaque année, un rapport d'activité incluant un rapport financier sera produit et remis aux membres du comité de gestion afin qu'il le dépose à leur conseil;
- Le remboursement annuel de tous coûts de capitalisation liés à l'opération de l'aréna, jugés nécessaires et acceptés par le comité de gestion sera intégré aux frais d'exploitation de l'aréna et réparties selon les modalités convenues;
- Toute fluctuation liée au financement de la dette sera à la charge ou au bénéfice de la Ville de Bedford;
- Un facteur de proximité intégrera l'éloignement et l'appartenance au pôle de Bedford pour la répartition de la charge financière inhérent au déficit d'opération;
- Toutes les municipalités signataires de l'entente devront s'impliquer dans les activités de collecte de fonds, et ce en proportion de sa contribution financière annuelle;
- L'entente sera d'une durée minimale de dix ans. Elle sera renouvelable annuellement pour une période de cinq ans, et ce à partir de la cinquième année.

**ATTENDU QUE** la Ville de Bedford a défini que le mode de répartition du déficit d'exploitation pour les municipalités signataire de l'entente, autre que la Ville de Bedford, soit répartie selon les principes définis et fonction des paramètres suivants :

- Un montant fixe;
- Le nombre d'utilisateurs mineurs;
- La population;
- La richesse foncière uniformisée imposable;
- Un facteur de proximité.

**ATTENDU QUE** la formule de répartition a été présentée à la municipalité et qu'elle sera détaillée dans l'entente à être signée;

**ATTENDU QUE** les paramètres de la formule de répartition varient d'année en année, le calcul de la quote-part de chacune des municipalités sera ajusté annuellement avec les valeurs connues une fois que la période d'inscription (hockey mineur et patinage artistique) pour les utilisateurs mineurs sera terminée;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de Saint-Alexandre sont d'avis qu'une telle entente est avantageuse pour toutes les municipalités environnantes de Bedford et encouragent celles-ci à y participer;

**ATTENDU QUE** la signature par municipalité de Saint-Alexandre, d'une entente intermunicipale de service avec la Ville de Bedford relative à l'usage de l'Aréna, sera conditionnelle à la participation du plus grand nombre de municipalités telles qu'énumérées au tableau de répartition daté du 19 février 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par madame France Quintin Blum et unanimement résolu,

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre adhère aux principes des paramètres de répartitions énoncés ci-haut.

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre appuie la Ville de Bedford dans ses démarches auprès des municipalités environnantes énumérées au tableau de répartition.



**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre appuie ses démarches visant l'obtention de subventions permettant la rénovation de l'aréna.

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre adhère au principe de signer une entente intermunicipale de service avec la Ville de Bedford relative à l'usage de l'Aréna, conditionnellement à la participation du plus grand nombre des municipalités telles qu'énumérées au tableau de répartition daté du 19 février 2016.

**Questions adressés au conseil concernant l'entente de principe avec la Ville de Bedford relative à l'usage de l'aréna :**

Monsieur Martin Galipeau :

- *Quel est le pourcentage des gens en ce moment qui vont à Marieville et à Bedford pour la patinoire? Est-ce possible de vérifier quel pourcentage de la population va à Marieville? Je crois que ce serait une bonne idée de quantifier l'intérêt des gens pour Bedford?*

**16-03-85**

**Demande à La Fabrique afin d'utiliser le terrain pour l'exposition culturelle**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Laurent Patenaude et unanimement résolu de faire une demande à La Fabrique afin d'utiliser leur terrain pour l'exposition culturelle qui se tiendra du 2 au 23 mai 2016.

**Dépôt du procès-verbal d'une demande de découvert au long d'une propriété**

Madame Michèle Bertrand dépose le procès-verbal de la demande de découvert au long d'une propriété, préparé par monsieur Jean Vasseur, ingénieur GESTIM.

**Acceptation finale de la phase I – Domaine de la chute**

Sujet reporté à la séance du 21 mars

**16-03-86**

**Acceptation provisoire de la phase II – Domaine de la Chute**

**CONSIDÉRANT QUE** la Phase I comporte toujours des déficiences mais qu'il est opportun de procéder à l'acceptation définitive des travaux afin d'exécuter le pavage en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prévoit accepter la réception provisoire de la Phase II – Domaine de la Chute;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux qui sont énumérés à la liste de déficience Phase II, datée du 20 octobre 2015 devront être achevés avant la réception définitive de la Phase II;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'entente, l'Entrepreneur fourni à la Municipalité, une garantie d'exécution pour une période d'un an suivant la réception provisoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont substantiellement complétés conformément aux plans et devis du projet Phase II;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 Inc à l'effet que les travaux de la liste de déficiences no. 2 Phase I seront exécutés avant le pavage de la Phase I du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs observations ont été portés à l'attention du conseil suivant une dernière inspection des représentants de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Alexandre Provost, appuyé par Bernard Rousselle et unanimement résolu de procéder à l'acceptation provisoire de la Phase II – Domaine de la Chute aux conditions suivantes :

**QUE** le Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 Inc s'engagent à exécuter les travaux correctifs de la liste de déficiences no 2 Phase I avant la fin du mois de mai 2016 afin que le Conseil puisse procéder au pavage de la Phase I du Domaine de la Chute;

**QUE** les observations énumérées ci-dessous identifiées en tant que déficiences soient ajoutées comme travaux à exécuter pour la Phase I et que le Groupe BCH Développement et de Construction Beaudin & Courville 2010 inc. s'engagent également à exécuter ces travaux correctifs avant la fin du mois de mai 2016;

- 1- Observation : Chaînage ± 1+160, le puisard côté ouest possède un niveau d'eau élevé, soit plus de 200 mm d'eau par rapport au radier de la conduite de sortie? Celui du côté est, possède un niveau d'eau de plus de 100 mm d'eau par rapport au radier de la conduite, accumulation importante de de pierre dans le puisard, la trappe en fonte est installé sur l'entrée et non sur la sortie ? En considérant le niveau d'eau dans le regard RP-1-17 (± 30 mm), il semble y avoir un problème de pente ou d'écoulement dans les conduites de raccordement des puisards ? De plus, ces structures ne semblent pas posséder de cadre guideur ?
- 2- Observation : Chaînage ± 1+270, la boîte de vanne est croche et semble endommagée ?
- 3- Observation : Regard RP-1-34, la plaque de réduction de débit n'est pas présente ?
- 4- Observation : À l'intersection de la rue de la Chute et Boulais, le plan final ne démontre pas correctement la position des vannes d'aqueduc et de la conduite?
- 5- Observation : Le niveau des regards RP-2-24 et RD 2-25 crée une bosse dans le profil de la rue. Est-ce qu'il y a un manque de pierre de chaque côté des regards ou est-ce que le niveau des regards est trop haut ?
- 6- Observation : Chaînage ± 2+255, les boîtes de vanne semblent être croches. A être vérifié, afin de s'assurer que les vannes sont opérationnelles ?

16-03-87

**Appel d'offres publiques– Travaux de réfection sur les rues L'Homme et Saint-Jean**

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Michèle Bertrand, procède au lancement de l'appel d'offres public pour le projet de réfection des rues L'Homme et Saint-Jean par le Système Électronique d'appel d'offres (SEAO) et par avis dans le journal le Richelieu selon le cahier de charges et les plans préparés par Les Consultants SM inc., portant les numéros F1625091 001 C001 pour la rue L'Homme et F1625091 001 C002 pour la rue Saint-Jean, daté du 7 mars 2016.

De nommer madame Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable en octroi de contrat selon la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

16-03-88

**Offre de services pour plans et devis de Consultants SM pour le pavage phase I – Domaine de la Chute**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels de Les Consultants S.M. inc. daté du 3 mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux consisteront à la décontamination de la fondation supérieure, à la réfection de la fondation supérieure, à la mise en place de la couche de base en béton bitumineux et à la réfection des accotements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alexandre Provost, appuyé par madame France Quintin Blum et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour les plans, devis, services pendant l'appel d'offres, surveillance des travaux et contrôle qualitatif lors des travaux sur la rue de la Chute et une partie de la rue Boulais au montant de 19 549,25 \$.

16-03-89

**Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) de monsieur Karl Rousselle**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'autorisation à la CPTAQ est déposée par Me Judith Dorais, mandataire au nom de Karl Rousselle pour l'aliénation du lot 4 389 987 de la propriété de Ferme Léopold Bonneau;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise à vendre le lot 4 389 987 de 17,67 hectares exploité en totalité à des fins agricoles et supportant les bâtiments de production laitière;

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu visé par la demande se situe dans la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété de Ferme Léopold Bonneau aura une superficie résiduelle de 114,2 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usage du lot demeurera agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à assurer la relève agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'impose aucune contrainte à l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme à la réglementation municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, appuyé par monsieur Yves Barrette, et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexandre appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Me Judith Dorais, mandataire au nom de Karl Rousselle et recommande à la Commission d'approuver la demande.

**9. Divers**

**Le Pavillon des loisirs**

Madame Catherine Cardinal demande d'acheter quelques éléments culinaires pour le Pavillon des loisirs de Saint-Alexandre.

**10. Deuxième période de questions**

Questions adressées au conseil :

Monsieur Alfred Cyr :

- *Allez-vous exiger un test de sol avant d'acheter la rue Boulais?*
- *Pourquoi est-il écrit Projet en filigrane sur le procès-verbal?*

Madame Josée Landry :

- *Madame dépose une invitation pour une dégustation vin et fromage pour la fondation de la Polyvalente Marcel-Landry, le 15 avril 2016*

*Madame Marie-Dominique Gillot :*

- *Pour la résolution de CIME, numéro 16-02-66 du dernier, pour quel genre de boisé est-ce et de quelle superficie?*
- *J'aurais quelques corrections à apporter au procès-verbal de monsieur Jean Vasseur... puis-je rectifier avec lui?*

*Claude Breton :*

- *Est-ce que le tracteur a été acheté? Est-ce que d'autres soumissions ont été demandées?*

**11. Clôture de l'assemblée**

Les sujets de l'ordre du jour ayant tous été traités, l'assemblée est déclarée close.

**16-03-90 12. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Laurent Patenaude, et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Certificat de crédits**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présente séance.

**Luc Mercier**  
Maire

**Michèle Bertrand**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière